

(N° 151.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 12 JUILLET 1922

Rapport de la Commission de la Défense Nationale,
chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à
l'avancement des Chefs de musique.

*(Voir les n^{os} 238, 312, 367, 378 et les Ann. parl. de la Chambre des
Représentants, séance du 11 juillet 1922.)*

Présents : MM. LIBIOULLE, président f. f. ; le chevalier BEHAGHEL,
CALONNE, le comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK et PASTUR,
rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission, en examinant le Projet de Loi sur l'avancement des
Chefs de musique, n'a apporté aucune modification au projet voté par la
Chambre ; elle s'est inspirée dans sa décision des excellents motifs qui
avaient été développés en Section centrale par le rapporteur, M. de
Géradon.

En conséquence, votre Commission vous en propose à l'unanimité,
moins une abstention, l'adoption.

Le Rapporteur,
M. PASTUR.

Le Président,
ARMAND LIBIOULLE.